



Rabat, le 25 MAI 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Formation**.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Formation**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **22 JUIN 2026 (inclus)**.

Article 5 : Déroulement de la sélection

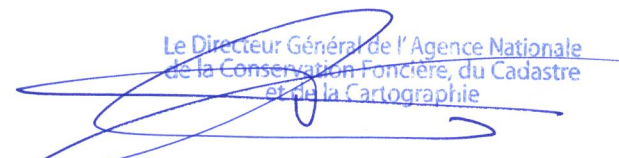
Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie



Karim TAJMOUATI

Fiche de poste

Poste	Chef du Service Formation
Rattachement	Département du Développement Professionnel
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la formation, en vue de doter les collaborateurs des compétences nécessaires à la réalisation de leurs attributions ; ▪ Identifier et analyser les besoins individuels et collectifs en formation de l'ensemble des entités de l'Agence.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir l'assistance nécessaire aux responsables des entités pour la formulation de leur besoin en formation ; ▪ Recueillir et centraliser les besoins de formation émanant de l'ensemble des entités de l'Agence ; ▪ Elaborer des CPS en vue d'acquérir les prestataires de formation présente et à distance ; ▪ Participer à la commission de sélection des prestataires de formation ; ▪ Animer des réunions de cadrage entre les prestataires et les bénéficiaires de la formation ; ▪ Coordonner les activités entre les bénéficiaires et les prestataires de formation sur les aspects logistiques ; ▪ Etablir le planning de formation en tenant compte de la disponibilité des collaborateurs et communiquer aux participants le planning définitif de formation ; ▪ Assurer le suivi des marchés et des bons de commande relatifs aux prestations de formation ; ▪ Evaluer les formations réalisées ; ▪ Traiter les demandes de stages et procéder à l'affectation des stagiaires aux différentes entités ;
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir connaissance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des méthodologies d'analyse d'activités – compétences ; ▪ Des principes de la GRH et de la GPEC ; ▪ Du statut du personnel de l'Agence ; ▪ Des méthodologies d'ingénierie de formation ; ▪ De la réglementation relative aux marchés publics. - Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les techniques d'élaboration d'un plan de formation ; ▪ Les principes et les procédures d'achat de formation ; ▪ Les méthodes d'analyse de l'incidence des évolutions sur les métiers de l'Agence et leur impact sur la formation ; - Avoir une capacité de coordination, d'analyse, de synthèse et de confidentialité ; - Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.